



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
37

Séance du 10 octobre 2023

Objet

Budget du SAAD GIR 5 et 6

Approbation de la
proposition de
budget primitif 2024

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Denigot, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Monsieur Lemonnier.

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

Vote

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

BUDGET DU SAAD GIR 5 ET 6

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2024

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la proposition de budget primitif 2024 du SAAD GIR 5 et 6, telle que présentée en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation :	409 000,00 €
- Section d'investissement :	133,04 €

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

